

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 18 DECEMBRE 2018 à 18H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
11

Présents :

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
	Mme NANTERN	

Nombre de procurations :
3

Absents excusés : M. GUYOT (*procuration donnée à Mme SCHOWING*) M. JAZBINSEK (*procuration donnée à Mme WOLFF*) Mme MALINI (*procuration donnée à Mme HOUEE*) Mme BON (arrivée à partir du point n°4)

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

1. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Le Maire rappelle que conformément à Article L1612-1 du CGCT : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, soit :**

Chapitre	Crédits ouverts 2019 au titre de l'article L 1612-1 CGCT
<u>D20</u>	1 250 €
<u>D21</u>	51 075 €
<u>D23</u>	550 000 €
<u>D458101</u>	25 483 €

2. REQUALIFICATION DU CENTRE VILLAGE – CONVENTION ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 16/07/2018 par laquelle il a mandaté l'entreprise SAG VIGILEC pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens sis sur le périmètre des travaux de requalification du Centre Village à Folkling.

S'agissant des réseaux de télécommunications, une convention est nécessaire, elle est établie sur la base du modèle négocié par Orange au niveau national avec l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- D'accepter la convention juridique et financière de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications du 28.11.2018,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout autre document s'y rattachant.

3. EQUIPEMENTS PUBLICS ZONE 1AU – LANGEFELDER - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE V.R.D. ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS TRANCHE 3 : APPEL D'OFFRES

Conformément au programme d'ensemble de travaux publics initiés par la Commune dans le cadre de l'aménagement de la zone 1AU « Lange Felder », le Maire rappelle au Conseil qu'au regard de l'avancée constatée des réservations et ventes de terrains, il convient d'initier la tranche 3 de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ De poursuivre dès 2019, l'aménagement des équipements publics de la zone 1AU « Lange Felder » (tranche 3).
- ⊕ D'autoriser le Maire à procéder à l'appel public à concurrence des travaux d'équipements publics.

4. VENTE DE TERRAINS - ANNULATION

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 9 juillet 2018 par laquelle il a été décidé de mettre en vente un terrain communal viabilisé à Mme Mélissa FERROUDJ.

Il porte à connaissance, la rétractation du demandeur, par la voie de son Notaire en date du 26 novembre 2018 pour raisons personnelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération du 9 juillet 2018 qui prévoyait la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
Mme Mélissa FERROUDJ	N° 452	13	5,80 ares	Vente	9 000€/are

5. VENTE DE TERRAINS

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Mohamed FERROUDJ	N° 452	13	5,80 ares	Vente	9 000€/are

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).

6. SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire détaille au Conseil les aménagements impératifs à effectuer sur le Groupe scolaire, notamment au regard des remarques émises par l'Éducation Nationale :

- A l'école élémentaire dite « Le MARRONNIER » : création de 2 ouvertures internes de secours pour répondre aux normes ERP5.
- Groupe scolaire (élémentaire, maternelle, périscolaire) : ouverture à distance des grilles d'accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE :

- ⊕ De procéder aux **travaux de sécurité** (secours élémentaire et accès au site groupe scolaire);
- ⊕ De solliciter une subvention au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2019** (D.E.T.R) et tous les soutiens financiers publics éligibles.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour (14) Contre (1)

7. PSYCHOLOGUE SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE A L' ACHAT DE MATERIEL SPECIALISE

Vu la demande de Mme SLAMA, psychologue scolaire, aux différentes mairies de son secteur en date du 3 octobre 2018 concernant la participation à l'achat d'une batterie de tests d'évaluations fiables et réactualisés d'une valeur de 3630€,

Vu la répartition proportionnelle aux effectifs scolaires de chaque commune, 6 % pour la Commune de Folkling soit 218€,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de verser une participation financière à la coopérative scolaire de l'école de rattachement de Mme SLAMA (les chênes Hombourg-Haut) d'un montant de 218€ pour l'achat de matériel d'évaluation.

Vote : Pour (9) Contre (4) Abstention (2)

8. SERVICE PERISCOLAIRE – CONVENTION 2019 AVEC L'OPAL

Le Maire rappelle que cette convention, à l'instar de la précédente, porte sur l'organisation du service d'accueil périscolaire avec mise à disposition des locaux et du personnel communal et participation de la Commune à l'équilibre du budget de fonctionnement du service.

Elle intègre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires effective depuis la rentrée scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contractualiser par voie de **convention avec l'OPAL (Strasbourg) pour la mise en œuvre du service d'accueil périscolaire du 01/01/2019 au 31/12/2019.**

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Séniors Rencontre Détente Loisirs de Folkling-Gaubiving	Association	Subvention de fonctionnement 2018	<u>300€</u>
Association Marronnier Pirouette	Association	Subvention de fonctionnement 2018	<u>300€</u>

10. SUBVENTIONS VOYAGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS COLLEGE DE COCHEREN

Le Maire informe le Conseil de la demande d'aide financière émise par le Collège de Cocheren pour les élèves de Folkling-Gaubiving participant aux voyages linguistiques ou culturels 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ⊕ De **subventionner les 10 élèves participants à hauteur de 50€** chacun pour leurs séjours linguistiques ou culturels en 2019.
- ⊕ De **verser ces sommes au Collège de Cocheren** qui se chargera d'en déduire le montant à la charge des familles.

11. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- Bulletin municipal 2018: la version définitive a été terminée le 17.12.2018.
- Soirée « Maisons Fleuries / Théâtre » fixée au 19 janvier 2019.
- 8 déclarations de sécheresse 2018 des administrés au 01/12/2018.

Le Maire
Alain MARCHETTO